Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer

Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation

Band: 13 (1974-1975)

Heft: 56

Rubrik: [Rédactionnel émanant du S.S.E.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sommaire

Nouvelles locales	2
Le 23° canton suisse est no	é l
Sport : Meta Antenen	V
Fonds de solidarité des	
Suisses de l'étranger	VI
Action en faveur du foyer	
suisse de Marseille	VII
Communications officielles	
 Message du Président d 	
la Confédération,	\/111
1° août 1974	VIII
 la page du numismate 	
 AVS/AI facultatives 	
 Voyage en Suisse avec 	
un seul billet	
 Radio suisse 	
Communications du Secrét	ariat
des Suisses de l'étranger :	he'O
 52° journée des Suisses 	de
l'étranger	XI
La Suisse au fil des jours	XV

COURRIER SUISSE SCHWEIZER KURIER

Verantworlicher Herausgeber : Editeur responsable :

J. PIERREHUMBERT Boulevard Général Wahis 256 B - 1030 Bruxelles (Belgien)

Druck und Verlag : Impression et Publication :

Le COURRIER SUISSE, avenue Prekelinden 138 - B 1200 Bruxelles (Belgien) Tel. 02/736 76 30

REDAKTION DER HOLLAND-SEITEN

Redaktorin:

Frau M. Dekens-Meli Zoomweg 2, Wageningen Tel.: 08370 - 13945

Inserate:

Herr S. Zürcher Aurikelstraat 114 Amsterdam-Noord Tel. 020-22 20 33 (bureau)

REDAKTION DER SKANDINAVISCHEN SEITE :

in Zusammenarbeit mit den Schweizerischen Botschaften in Skandinavien und Herrn Anton von Sprecher, Carlsmindevej 6 - DK-2840 Holte

Le 23^e canton suisse est né

Quelques mots sur l'auteur:

Vaudois d'origine, 34 ans, Michel Margot est rédacteur politique et correspondant parlementaire à Berne de la Radio suisse romande depuis huit ans. Actuellement président de l'Union des journalistes accrédités au Palais fédéral, il suit depuis plus de dix ans l'affaire jurassienne pour les auditeurs suisses et étrangers.

Le 23 juin 1974, les habitants du Jura ont répondu «oui» à la question «voulez-vous constituer un nouveau canton». Le premier acte de la formation du 23e canton suisse était ainsi joué, les partisans de la séparation l'emportant de quelque 2750 voix.

Le 5 juillet 1959, un scrutin consultatif avait donné une majorité de 1191 «non». Si la situation s'est ainsi complètement renversée au niveau du résultat global, le clivage entre le Nord (séparatiste) et le Sud (antiséparatiste) s'est en revanche renforcé entre les deux votations. Cette constatation amène les observateurs et les responsables politiques à se demander si l'unité jurassienne n'est pas perdue à jamais, dans la mesure où les trois districts majorisés du Sud ont déjà manifesté leur volonté de demeurer rattachés à Berne. Des initiatives ont été lancées au lendemain du scrutin: le peuple de ces trois districts, comme celui du Laufonnais, tranchera lors d'une votation ultérieure

L'évocation historique du problème jurassien doit remonter à 1815 en tout cas, puisqu'il s'agit là de la date de fixation des frontières helvétiques et de la dernière entrée d'un canton dans la Confédération. En 1815 en effet, lors du Congrès de Vienne, des raisons militaires et politiques tant extérieures qu'intérieures s'opposent à la création du canton du Jura. La violence du «Kulturkampf» dans le Jura prouve que le rattachement de l'ancien évêché de Bâle à Berne contenait en lui les germes du séparatisme. 1920 déjà marque une première explosion séparatiste. Un mouvement très nettement catholique se forme, mais fait long feu. Quelque vingt ans après, on assiste à la renaissance du courant autonomiste avec diverses revendications de l'Emulation et de Pro Jura. Mais ce qui a servi de catalyseur à toutes ces tendances séparatistes, c'est l'affaire Moeckli, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Le détonateur

Georges Moeckli, grande figure du socialisme jurassien, est mort à l'âge de 85 ans, à la veille du plébiscite d'autodétermination que ses aventures gouvernementales bernoises ont largement contribué à lancer. C'est en 1947, en effet, lors d'une vacance à la Direction cantonale des travaux publics (département qui offre le privilège de siéger dans plusieurs conseils d'administration), que le Grand Conseil s'oppose par deux fois à ce que cette charge soit confiée à Georges Moeckli. Prétexte publiquement invoqué par le député Tschumi: «On ne saurait confier un tel département à un francophone, sans nuire aux intérêts des habitants de l'Ancien-Canton.»

Cette décision agit comme un détonateur. De nombreuses et véhémentes protestations s'élèvent dans le Jura. C'est alors que se crée le *Comité de Moutier*, qui entend établir un programme de revendications et d'actions en faveur de la minorité romande. Le comité lance également l'idée de la séparation, en annonçant qu'il fera «procéder aux études nécessaires en vue d'une éventuelle séparation».

Naissance du séparatisme

Parallèlement à ce mouvement autonomiste se constitue un groupement plus décidé, plus énergique, qui se veut surtout plus efficace: le Rassemblement jurassien. En effet, au bout de quelques mois, divisé et affaibli par des oppositions internes, le Comité de Moutier montre son incapacité à soutenir la lutte. Promoteur de l'idée séparatiste, le Rassemblement en devient aussi le propagateur virulent. Les hommes politiques de l'époque observent ses débuts sans le prendre tout de suite au sérieux. On se demande ce qui va sortir de tout cela. C'est seulement dans les années cinquante qu'on constate que le RJ se développe, recrute de nombreux adhérents et élabore une politique cohérente.

La réaction ne se fait pas attendre: l'Union des patriotes jurassiens, aussi vigoureusement antiséparatiste que le RJ est séparatiste, voit le jour en 1952. Depuis lors, les deux mouvements se livreront le combat que l'on a pu suivre ces vingt dernières années.

17 propositions de conciliation

Les tendances étaient cependant établies une fois pour toutes: le Rassemblement jurassien, imaginatif et combatif, mène la partie; l'Union des patriotes jurassiens se contente, la plupart du temps, de réagir avec plus ou moins de bonheur. On pourrait citer mille escarmouches jusqu'en 1965, moment où la députation jurassienne au Grand Conseil, parvenant pour une fois à dégager une certaine unité de vues entre ses membres de tendances et de partis différents, remet au gouvernement 17 propositions d'amélioration du statut du Jura.

Rappelons-en les idées-forces: augmentation de l'effectif gouvernemental de 9 à 11 pour permettre l'entrée à l'exécutif d'un démocrate-chrétien jurassien à côté du socialiste et du radical qui y siègent déjà; création d'un cercle électoral jurassien pour le Conseil exécutif et le Conseil national; requisition de la doublemajorité de l'Ancien-Canton et du Jura pour toute modification de la Constitution cantonale.

Un plan gouvernemental
Les affaires se précipitent pend

Les affaires se précipitent pendant ces années 1960: le RJ durcit sa position; le FLJ (Front de libération jurassien) se livre à des actes de terrorisme. Une partie de l'opinion publique s'émeut, notamment en Suisse romande. Tout cela conduit le gouvernement à prévoir un plan de règlement devant conduire à l'autodétermination des populations du Jura. Nous sommes en 1967.

Ce plan comporte trois volets:

- une série de mesures visant à l'aménagement du statut du Jura à l'intérieur du canton de Berne, avec une période d'information (commission des 24) suivie d'une période de consultation;
- soumission du train de mesures aux organes délibératifs et au peuple souverain;
- mise en place du dispositif d'autodétermination.

D'emblée, les séparatistes marquent leur refus face aux modalités précisées.

La Confédération s'entremet

La Confédération, elle, ne demeure pas les bras croisés. Soucieuse, certes, de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Etat bernois, elle offre toutefois ses bons offices et constitue, en 1968, la Commission confédérée de bons offices pour le Jura, pré-

Parmi les nombreuses affiches ...



Un «vrai patriote» très pressé.

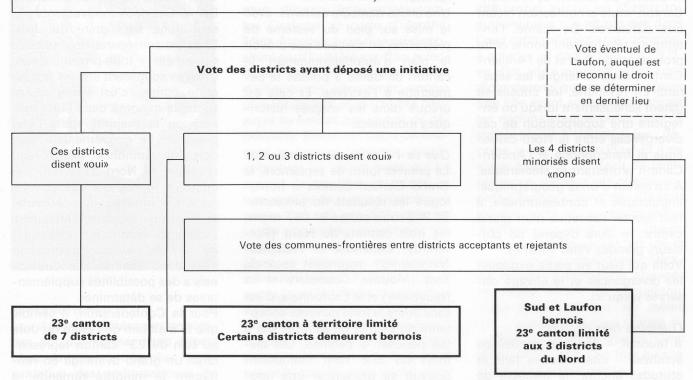




Le mécanisme du plébiscite

23 juin 1974 : Vote de tout le Jura - Un canton du Jura est créé

Il comprend les 7 districts, sous réserve des opérations ultérieures du plébiscite en cascade, mais en tout cas les trois districts du Nord (Delémont, Porrentruy, les Franches-Montagnes) qui ont voté «oui». Dans les 4 districts qui ont voté «non» (Laufon, Moutier, Courtelary et La Neuveville) et qui peuvent demander à demeurer bernois, les scrutins ont lieu à la demande d'un cinquième des électeurs par le dépôt d'une initiative dans un délai de six mois à dater de l'homologation par le Grand Conseil des résultats du vote du 23 juin.



sidée par l'ancien conseiller fédéral Max Petitpierre.

Un premier rapport de cette commission donne naissance à un nouveau mouvement dans le Jura, le *Mouvement pour l'unité du Jura*, nommé également *Troisième Force*. A mi-chemin entre le RJ et l'UPJ, la 3^e force se propose de chercher une voie de conciliation afin de maintenir l'unité du Jura, à l'intérieur ou à l'extérieur du canton de Berne.

Le statut du Jura

Et on en arrive au dernier élément important de cette affaire jurassienne avec la publication et les délibérations sur le *statut du Jura*, contenu dans un rapport du gouvernement bernois sur la régionalisation du canton. Ce rapport

envisage de modifier toute une série de lois et d'articles constitutionnels de manière à promouvoir une situation et une organisation propres à satisfaire le plus grand nombre dans le Jura.

Entre-temps, deux consultations populaires primordiales se déroulent:

- en 1959, en scrutin consultatif, les Jurassiens disent «non» à l'organisation d'un plébiscite. Le clivage nord—sud est patent;
- en 1970, la population du Jura et celle de l'Ancien-Canton adoptent par un «oui» massif l'additif constitutionnel sur lequel se fonde l'organisation du scrutin d'autodétermination du 23 juin.

Le climat politique

Tentons d'expliquer rapidement le climat politique qui a conduit à cela. Le Jura, région très vaste, très compartimentée, est tout qu'uniforme. Pas moins de sept chaînes de montagnes parallèles le morcellent, qu'il faut passer l'une après l'autre pour se rendre de Bienne à Porrentruy. La population connaît des différences essentielles. Sur le plan confessionnel, tout d'abord, encore que l'écart aille en diminuant. Sur le plan linguistique, puisque le Laufonnais alémanique fait partie du Jura francophone. Sur le plan régional, enfin, le caractère des gens des Franches-Montagnes est fort différent de celui des gens de St-Imier.

Or, en règle générale, lorsqu'on

constate une seule différence, de langue ou de confession, on doit reconnaître que le climat n'est pas trop détérioré entre districts alémaniques et districts francophones. Exemple: les relations sont relativement harmonieuses entre le district de Laufon et l'Ancien-Canton, seule la confession créant une différence. De même, l'entente est relativement bonne entre protestants du Sud et de l'Ancien-Canton, seule la langue les séparant. En revanche, les choses se gâtent sérieusement lorsqu'on enregistre une superposition de ces divergences entre le Nord catholique et francophone et l'Ancien-Canton protestant et alémanique. A ce défaut d'unité géographique, linguistique et confessionnelle, il faut ajouter l'absence d'un grand centre: le Jura dépend de plusieurs grandes villes voisines.

Voilà qui peut en partie expliquer les divergences et le clivage observés jusqu'ici.

Quelques faits décisifs

Il faudrait – dans cet exposé de synthèse - citer d'autres faits et attitudes encore: le discours de Saignelégier, en 1963, de l'ancien président Wahlen, premier signe tangible de l'intérêt de la Confédération pour l'affaire jurassienne, le dernier en date consistant en une discrète surveillance des locaux de vote, le 23 juin 1974; le flirt très poussé du RJ avec les mouvements francophones et minoritaires, voire ethniques; l'apparition de la jeunesse séparatiste, le groupe Béliers, spécialiste des coups d'éclat non dépourvus d'humour, et la réaction immédiate du camp adverse, avec la formation d'un groupe Sangliers; l'initiative, un brin farfelue, lancée par un citoyen bernois sous le titre «Los vom Jura» (séparons-nous du Jura), visant à exclure le Jura du canton de Berne: l'extrême incertitude des Romands de Bienne, hésitant entre leur cœur (favoriser la création d'un 23e canton romand) et leur raison (perdre des appuis romands à l'intérieur du canton de Berne); enfin, l'attitude parfaitement résolue des Bernois, qui préfèrent voir partir le Jura plutôt que d'abandonner une part généreuse de leur souveraineté.

Une chose demeure certaine: avec la mise sur pied du système de plébiscites en cascade que prévoit le plan d'autodétermination, le canton de Berne a poussé la démocratie à l'extrême. Et cela est unique dans les annales historiques mondiales.

Que va-t-il se passer maintenant? Le premier lundi de septembre, le Grand Conseil bernois a homologué les résultats du plébiscite: 36 802 «oui» contre 34 057 «non», les trois districts du Nord (Porrentruy, Delémont et Franches-Montagnes) majorisant ceux du Sud (Moutier, Courtelary et La Neuveville) et le Laufonnais. C'est sans doute la forte minorité acceptante du district de Moutier qui a fait pencher la balance. Les districts du Sud vont maintenant pouvoir se prononcer une nouvelle fois sur leur maintien dans le canton de Berne ou leur ratta-

Chacun laisse éclater sa joie à sa manière. (Keystone)



chement au nouveau canton. La Troisième force insiste pour qu'ils réfléchissent sérieusement avant de consacrer la partition du Jura. Elle demande aux partis politiques de se concerter afin d'éviter l'irrémédiable. Le RJ engage le Sud à voter «non» au rattachement à Berne. Ces deux mouvements misent donc sur l'unité du Jura. Chez les antiséparatistes, certains demeurent à tout prix loyalistes, d'autres soupèsent encore le pour et le contre, c'est-à-dire représenter la minorité dans l'Etat bernois ou la majorité dans l'Etat jurassien. Le gouvernement bernois, lui, annonce la couleur: «Puisque le Nord de toute manière va former un 23e canton, nous n'entendons plus accorder au Jura une situation particulière (entendez «statut d'autonomie») au sein du canton. La situation s'est donc clarifiée. Le Laufonnais a des possibilités supplémentaires de se déterminer.

Pour la Confédération, il semble que le maintien de l'unité du Jura au sein du 23° canton représenterait un grand avantage en renforçant la minorité romande: il faudrait compter avec une voix cantonale de plus lors des votations constitutionnelles, deux Romands de plus siégeraient au Conseil des Etats.

Un canton viable

Quoi qu'il en soit, un canton du Jura réduit aux trois districts du Nord est viable. Avec une population équivalente à celle de Schaffhouse et une superficie égale à celle de Neuchâtel, on tient là un canton «suffisant».

Dans la mesure où ce nouvel Etat va devoir préparer sa Constitution, donc se créer dans la forme et dans l'esprit, il peut également amener la Suisse à se poser des questions qu'on croyait à jamais résolues, voire influencer le travail de refonte de la Constitution fédérale actuellement en cours.

Michel Margot



Meta Antenen

Les plus irréductibles des mysogines ont dû déposer leurs armes: Meta Antenen est la plus représentative des ambassadrices du sport féminin suisse. 25 ans, 1,67 m, 57 kilos, un sourire envoûtant, un physique de star de cinéma, une honnêteté à toute épreuve et des résultats d'envergure mondiale. Cette athlète de Schaffhouse, obsédée heureusement par l'idée de s'améliorer constamment, respecte avec fidélité sa ligne de conduite: chaque année correspond à une gerbe d'exploits. En dépit pourtant d'une ancienne blessure au talon d'Achille et d'une plus récente à un genou. Mais ces ennuis musculaires ne l'empêchent pas d'être le moteur de l'athlétisme féminin en Suisse. Plus de 30 titre nationaux, - et la liste ne fait que commencer -, une deuxième place aux championnats d'Europe en 1969 à Athènes en pentathlon, alors qu'elle menait largement après trois épreuves, un 2e rang aux championnats

d'Europe à Helsinki deux ans plus tard, et un titre de championne d'Europe en salle l'an passé, tous deux au saut en longueur, sont autant de hauts faits hors du commun. «Electro-dessinatrice» comme l'indique sa carte d'identité, Meta Antenen avait une prédisposition pour l'athlétisme. Son éclectisme dans ce domaine aurait d'ailleurs pu s'exprimer encore plus totalement si sa fragilité physique ne limitait pas sa soif de découverte. Elle se consacre dorénavant au saut en longueur, accessoirement au 100 m haies qui lui permet de travailler sa pointe de vitesse mais de moins en moins au pentathlon, où ses difficultés au lancer du poids constituent un handicap quasi insurmontable. C'est en définitive, cela qui est rassurant: Meta Antenen est le symbole de la finesse, de la grâce. Aucune similitude avec certaines prétendues sportives, spécialistes du poids justement, dont le tort à la cause féministe est évident. Il est vrai que la chance de cette fille encore célibataire, mais qui passe de longs moments à dépouiller le courrier rose de ses admirateurs, a été de trouver sur son chemin un certain Jack Muller. Ce mentor a su lui donner le goût de l'effort gratuit, l'imprégner de la joie de gagner et la convaincre de la nécessité de multiplier les heures d'entraînement. D'ailleurs cette persuasion n'a joué qu'un rôle restreint quand on connaît la solidité de caractère de cette Meta Antenen, que les journalistes sportifs suisses n'ont pas hésité à plébisciter comme le plus bel exemple pour les jeunes. Et en plus de ses dons complémentaires pour les différentes disciplines, de sa faculté à répondre avec une étonnante lucidité aux questions insidieuses des reporters, il y a chez cette fille modeste un mérite qui vaut toutes les médailles d'or du monde: la

sportivité. Parmi tous les diplômes qui tapissent sa chambre, au milieu des disques classiques et des livres qui occupent l'essentiel de ses loisirs, elle était prête, si la simplicité propre à tous les champions authentiques n'avait pas tué dans l'œuf cette velléité de présomption, à acheter un cadre doré. En 1971, en effet, elle a reçu la plus belle des récompenses que puisse imaginer une fille ayant accepté de chasser les notions commerciales pour le simple plaisir. L'UNESCO lui a décerné le prix du Fair-Play. Et il ne s'agit pas d'un satisfecit de complaisance, puisque aux championnats d'Europe d'Helsinki, elle était en tête après les six essais réglementaires au saut en longueur. Tout était pratiquement terminé et pour 3 cm elle battait Ingrid Mickler-Becker, l'Allemande engagée en même temps au pentathlon. C'est Meta Antenen elle-même qui a demandé que sa grande rivale puisse tenter sa chance. C'est là qu'elle se priva d'un titre qu'elle aurait pleinement mérité.

Mais l'autre, pour tout platonique qu'il soit, n'est-il pas plus ap-

Un nouveau record suisse est au bout de ce saut. (Keystone)



préciable? Malheureusement, Meta Antenen est un cas isolé dans un sport féminin suisse bien pauvre, exception faite du ski. Mais les qualités de cette championne sont si vastes qu'elle pour-

rait exercer ce sport avec un bonheur identique. En dépit des deux médailles d'or de Marie-Thérèse Nadig à Sapporo, de celle de bronze de Lise-Marie Morerod à St-Moritz, Meta Antenen est bien, par la plénitude de son apport le numéro 1 de sa génération. Mais qui derrière elle en athlétisme? Le vide est impressionnant, sa domination trop écrasante.

Bertrand Zimmermann

Premier secours



Nouvelles du Fonds de solidarité

Cela bouge dans le monde entier: depuis un an, que de **change-ments** — imprévisibles pour une bonne part et pas toujours pacifiques!

Ceci se reflète au **Fonds de solidarité**:

pendant les six premiers mois de l'année en cours, il a reçu un nombre de demandes d'indemnisation forfaitaire **trois fois supérieur** à celui de l'année 1973 toute entière!

Evidemment:

à des conditions très raisonnables, il offre une **indemnité forfaitaire** en cas de perte de vos moyens d'existence à l'étranger pour faits de **guerre**, **de trou-** bles civils, de mesures politiques c'est-à-dire une garantie exclue de toute assurance courante.

Et il y joint la possibilité d'épargne en Suisse.

Informations, prospectus et formulaires d'inscription chez votre représentation suisse ou auprès du Fonds de solidarité des Suis-

ses de l'étranger 6, Gutenbergstrasse, CH-3011 Berne

Pour nos sociétaires

Les **nouveaux statuts** du Fonds de solidarité ont été adoptés par l'Assemblée générale du 23 août 1974 à Neuchâtel. Ils entreront en vigueur le 1^{er} janvier 1975.

Vous en serez informés individuellement.

Le Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger

vous offre son bouquet de proverbes

Besoin fait vieille trotter et l'endormi réveiller

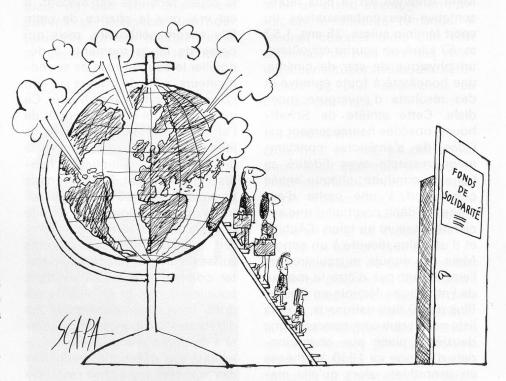
In der Not frisst der Teufel Fliegen Necessità fa far le pietre pane In l'ura greiva spetta cun spranza la leiva

Et que dit-on chez vous?

Envoyez-nous les proverbes analogues que vous entendez autour de vous (dans n'importe quelle langue — point de frontières linguistiques pour la solidarité). Nous pourrons en faire profiter tout le monde en publiant les meilleurs exemples.

Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger

6, Gutenbergstrasse CH-3011 Berne



Prévoyez à temps pour qu'une porte s'ouvre au bon moment

Déclaration d'amour à un home de vieillards

En 1924, la colonie suisse de Marseille a acquis, avec l'aide de quelques familles suisses aisées, un terrain à bâtir avec une ferme du type maison de maître. C'est trois ans plus tard que commença l'histoire du foyer de retraite des Suisses de l'étranger dit «Foyer Helvétique» se trouvant à la sortie de la ville Ste-Marguerite. La maison est occupée en ce moment par une vingtaine de compatriotes qui y passent leurs vieux jours moyennant une somme modique. Bien que le foyer de vieillards arrive à tourner avec des prix de pension très bas et une petite subvention fédérale annuelle, les travaux de réfection des bâtiments et de nécessité courante doivent être financés par la Communauté suisse de Marseille.

Le Secrétariat des Suisses de l'étranger a tourné un court métrage concernant le «Foyer Helvétique» et a pu se rendre compte que relativement peu de choses avaient été entreprises ces dernières cinquante années pour modifier l'aspect de cette villa entourée d'un magnifique parc. A la demande du Secrétariat, le Bureau de la Commission des Suisses de l'étranger a accepté d'entrepren-



dre une action destinée à la rénovation du foyer de vieillards. Le Service des Jeunes du Secrétariat a été chargé de coordonner ce travail.

Nous avons été fort surpris de constater l'enthousiasme des jeunes volontaires mais il manquait le nerf principal: soit l'argent. Peu de jours après le premier appel radiophonique, nous enregistrions 120 inscriptions de toutes les régions de Suisse. Ces volontaires s'engageaient à travailler bénévolement pendant deux semaines pour le «Foyer Helvétique».

Au mois d'avril les apports financiers étaient rares et de peu d'importance si bien que l'on a même songé à annuler purement et simplement l'«action Marseille», nom dont nous l'avons baptisée.

Un deuxième appel radiophonique touchant un plus grand nombre d'auditeurs que le premier, ainsi que des articles dans toute la presse suisse et des lettres personnelles ont permis de rassembler quelques Frs. 40 000.— et l'action dont l'entreprise était hésitante put être envisagée d'une manière concrète. Un grand merci à tous les généreux donateurs.

30 juin 1974, c'est le départ de tous les volontaires dont vingt purent voyager par de petits bus mis gracieusement à disposition par l'entreprise Ford. Arrivés dans la nuit à Marseille, ils se virent dans l'obligation d'édifier un village de tentes dans le parc, le ravitaillement étant assuré par le Service Social de l'endroit pour toute la durée des travaux. Six heures après l'arrivée de nos travailleurs en bâtiment, le travail débutait avec entrain, des entrepreneurs de la région venant soutenir les efforts des jeunes en y apportant le matériel commandé. Un groupe de jeunes aux mains agiles entreprit la

réfection de la façade principale de la maison et un autre groupe se lança avec succès à la remise en état du parc. Ensuite, on passa à la mise en ordre des installations de chauffage et du système électrique qui occupa nos courageux «macons» pendant une semaine. Mais nous n'étions pas au bout de nos peines, un imposant travail nous attendait avec la réfection de l'installation sanitaire. Le travail le plus fatiguant fut, comme chaque bricoleur le sait, le rafraîchissement des volets. Ces derniers durent être pôlis, mastiqués puis peints avec différents produits résistants aux intempéries. Ce travail n'a pas occupé moins de sept personnes pendant plus d'une semaine. D'autres travaux de moins grande envergure mais non négligeables furent entrepris tels l'installation d'un W.C., d'une cheminée. De plus, on remplaça les vieux meubles de jardin par un matériel tout neuf et différentes prises électriques et lampadaires furent installés dans l'escalier de la maison. On n'a pas hésité, d'autre part, à acheter et à placer une machine à laver la vaisselle qui rendra d'appréciables services. A côté des 21 000 heures de travail fait par les volontaires venus de Suisse, des jeunes gens de Marseille sont venus apportés leur concours à la rénovation du «Foyer Helvétique».

Une fois les comptes bouclés, un excédent de Frs. 27 000.— est apparu ce qui permettra de continuer l'«action Marseille» l'an prochain. A cette occasion, un grand nombre de pièces de séjour pourront être rafraîchies. Il est heureux de pouvoir compter sur la même équipe que celle de cette année pour ces astreignants travaux qui se déroulent dans la bonne humeur.

Service des Jeunes du Secrétariat des Suisses de l'étranger.

Communications officielles

Message du Président de la Confédération aux Suisses de l'étranger, 1er août 1974

Chers compatriotes de l'étranger, Chaque année, le 1er août, nous célébrons en Suisse la création de notre Etat, la Confédération. En ce jour, c'est pour moi un plaisir tout particulier de m'adresser à vous, chers concitoyens et concitoyennes. Je vous salue cordialement et vous transmets les vœux les meilleurs de la part du Conseil fédéral et de vos compatriotes de Suisse. Les problèmes du présent nous mobilisent à tel point que nous trouvons à peine le temps de nous tourner vers le passé et de célébrer solennellement l'anniversaire de notre patrie. Je le dis tout en sachant qu'il est impossible de donner un sens à l'avenir sans reconnaître la valeur de ce qui a été fait jusqu'ici. Mais dans le proche passé, de tels bouleversements et de tels changements sont survenus que nous devons consacrer toutes nos énergies au présent et à l'avenir, si nous voulons dominer les difficultés actuelles et futures. Bien des choses sont remises en question, qui paraissaient définitivement acquises au terme d'une époque prolongée de stabilité, de croissance économique, de paix sociale et de plein emploi. Pour réussir à conserver les éléments positifs de cette évolution, de grands efforts sont nécessaires. Nous devons affronter très directement la question de l'expansion économique, les limites de la prospérité, les problèmes concrets du renoncement.

La pénurie de l'énergie, des matières premières et de certains produits alimentaires a révélé des liens de dépendance qui nous donnent à réfléchir et que nous ressentons comme de véritables incitations à l'action. C'est surtout la crise pétrolière qui a montré de manière frappante les

difficultés qu'il y avait à adapter au changement un ensemble aussi complexe que l'économie mondiale moderne. Les tentatives faites en vue de réformer le système monétaire, de libéraliser le commerce mondial, de réglementer de manière sensée la politique internationale des investissements et d'encourager le développement du tiers monde, toutes ces tentatives en ont sans doute subi le contrecoup. Le système économique du monde libre, mis sur pied au cours des 30 dernières années à coup de petits progrès partiels, vit des moments difficiles qui rendent problématique sa survie. La signification d'une telle évolution pour un pays aussi dépendant de l'extérieur que la Suisse, vous pouvez sans peine l'imaginer où que vous habitiez. Et puis, liée directement a cette situation, il y a l'inflation, celle que nous importons, et celle que nous produisons nous-mêmes. Elle favorise les uns et désavantage les autres, elle sape la stabilité, elle crée un climat spéculatif et conduit inévitablement au durcissement des tensions sociales. En dépit de tous les efforts, il n'a pas été possible jusqu'ici de sortir du cercle vicieux du renchérissement. Nous ne pourrons cependant pas relâcher nos efforts, car il serait fatal de renoncer à combattre l'inflation et de laisser s'instaurer une mentalité inflationniste; cela signifierait que nous sommes disposés à vivre à la charge de notre avenir économique. Tôt ou tard, nous devrions payer les conséquences d'une telle attitude, y compris sur le plan social et poli-

Jusqu'à présent, la valeur de notre système économique se mesurait au degré d'extension de la prospérité; désormais, la valeur de notre



système politique se mesurera à notre capacité de maîtriser cette prospérité. Nous serons obligés de renoncer à certains progrès de la civilisation, s'il faut pour les obtenir payer un prix trop élevé ou s'engager dans des rapports de dépendance inacceptables. Ce sont là des changements qui portent bien au-delà du strict domaine économique; ils mettent également en jeu la solidarité à l'intérieur de notre communauté nationale et l'infléchissement d'une évolution effrénée dans un sens supportable aux hommes que nous sommes, psychologiquement et intellectuellement.

Bien que l'avenir nous réserve donc des tâches difficiles, nous ne voulons cependant pas être trop pessimistes en l'envisageant. Ceux qui ont analysé la situation et qui veulent travailler ensemble à la maîtriser sont nombreux. Comme par le passé, nous pouvons compter sur la volonté qui existe dans notre peuple de dominer son destin. Cette volonté est attestée aussi par notre Constitution fédérale, qui a 100 ans cette année. Sa présentation laisse certainement un peu à désirer, et c'est pourquoi nous tentons de la soumettre à une révision totale. Mais c'est justement le caractère décousu et les contradictions de notre charte fondamentale qui reflètent la volonté vivante de notre peuple d'adapter sans cesse ses institutions aux sollicitations de l'époque, dans le but de renforcer la position de notre petit Etat neutre face à l'extérieur, et d'enrichir la coexistence à l'intérieur par la tolérance, la responsabilité à l'égard du prochain et le respect de la légalité. Je sais que les textes constitutionnels et les institutions ne

sont pas tout. Il y faut entre autre l'engagement de chacun d'entre nous, qui nous rende capable de dépasser le petit cercle de nos préoccupations personnelles et d'envisager avec résolution et détermination quelques grandes constances de notre existence de Suisses. Par les contacts que j'ai eus avec beaucoup d'entre vous, je sais, chers Suisses de l'étranger, que vous attendez de nous une telle attitude. Puissions-nous réussir à combler votre attente et à témoi-

gner ainsi notre reconnaissance à ceux qui, vivant au loin, s'associent fidèlement à nous pour partager nos soucis et nos efforts en vue d'assurer la prospérité de notre patrie commune. A vous tous, ainsi qu'à vos proches, j'adresse mes vœux de santé, et je vous souhaite la satisfaction et le succès dans votre vie professionnelle, la joie et le bonheur dans votre vie familiale.

Ernst Brugger Président de la Confédération suisse

Frappe d'une monnaie commémorative à l'occasion du centenaire de la Constitution fédérale

Une monnaie commémorative sera frappée en décembre 1974 pour perpétuer le souvenir de la révision de la Constitution fédérale d'il y a un siècle. Les commandes seront reçues par la Caisse d'Etat de la Confédération, par les suc-

cursales de la Banque nationale, de même que par les établissements bancaires. La nouvelle pièce, qui sera fabriquée par la Monnaie fédérale, aura la même valeur nominale et le même module que l'écu actuel de 5 francs et sera également frappée en cupro-nickel. Elle s'en distinguera toutefois par l'effigie.

En émettant cette monnaie, la Confédération exauce également un vœu des numismates, qui n'ont plus eu l'occasion, depuis

Franz Fischer, Zurich





Battista Ratti, Malvaglia (TI)





Max Weber, Genève





1963 (écu de la Croix-Rouge) d'enrichir leur collection d'une nouvelle monnaie du pays. Les écus commémoratifs seront vendus à la valeur nominale de cinq francs, à l'exception d'une série restreinte de pièces qui seront confectionnées avec un soin tout particulier et mises en vente dans des étuis à un prix supérieur à la valeur nominale.

Conformément à la décision prise par le Conseil fédéral, la nouvelle monnaie commémorative aura cours légal et pouvoir libératoire, c'est-à-dire qu'elle pourra servir de moyen de paiement. Tout porte cependant à penser que ces pièces il est prévu un tirage d'un million - seront acquises exclusivement à des fins de numismatique et pour des cadeaux et il ne faut donc guère s'attendre à les trouver en circulation. En vertu des dispositions de la loi sur la monnaie, la Confédération sera tenue de reprendre en tout temps les pièces à leur valeur nominale.

Au moment de mettre sous presse, le Département des finances et des douanes n'a pas encore fait son choix parmi les projets cijoints. Sa décision sera communiquée dans une prochaine édition.

AVS/AI facultatives

Chaque ressortissant suisse résidant à l'étranger peut s'assurer facultativement à l'assurance-vieillesse et survivants et à l'assurance-invalidité, au plus tard le jour de son 51e anniversaire.

Demeurent réservés le passage de l'assurance obligatoire à l'assurance facultative et la possibilité d'adhérer à l'assurance dans des cas spéciaux. Les rentes ne sont accordées que si les cotisations ont été versées pendant une année entière au moins.

 Une double rente mensuelle a été versée aux rentiers AVS/AI en septembre, pour compenser le renchérissement du coût de la vie en 1974. – A partir du 1^{er} janvier 1975, les rentes complètes AVS/AI seront augmentées d'environ 25%. Pour les rentes partielles AVS/AI, cette augmentation, dans certaines circonstances, pourra être inférieure, parfois très nettement, sinon nulle.

Voyage en Suisse avec un seul billet

Les entreprises suisses de transports publics offrent, depuis quelque temps, un billet d'un genre entièrement nouveau, qu'on peut obtenir en dehors de la Suisse. Ce billet présente la particularité de ne porter ni le lieu de départ ni la destination. Le touriste peut choisir son itinéraire lui-même. Il peut le faire chez lui ou pendant son séjour en Suisse. La Carte suisse de vacances n'est rien d'autre qu'une clé pour l'utilisation illimitée de tous les moyens de transport suisses (à l'exception des funiculaires, téléphériques et télésièges, qui accordent cependant des rabais considérables au détenteur de la carte).

La Carte suisse de vacances, qui a une validité d'une, de deux ou de quatre semaines, permet au touriste d'organiser ses vacances absolument à sa guise. Son but est d'amener le visiteur à ne pas se contenter d'une petite partie de la Suisse, de la seule localité où il séjourne, mais de faire tout un voyage de découverte dans le pays. Et on lui rend vraiment la tâche très facile. Muni de la Carte suisse de vacances, il peut prendre le train, le bateau ou le car postal où et quand bon lui semble. De retour de ses vacances, il aura vraiment le droit de dire qu'il a été en Suisse. Lorsqu'un ami lui demandera où en Suisse, il répondra simplement: partout! Pas uniquement à Zermatt ou à Genève ou à Lucerne, pas seulement en Suisse alémanique ou en Romandie ou au Tessin ou dans la région où l'on parle le romanche, mais tout simplement partout.

Il se sera familiarisé avec les Alpes suisses, avec le Jura suisse, il aura parcouru le lac des Quatre-Cantons et le lac Léman, il connaîtra la fameuse route du col du San Bernardino et tout ce qu'il aura voulu voir de la Suisse, pays classique du tourisme. Une Carte suisse de vacances pour 16 jours coûte, par exemple, moins que trois fois Zurich-Genève et retour (ce qui, en théorie du moins, est faisable en un seul jour). Les vacances en Suisse sont des vacances économiques... grâce à la Carte suisse de vacances.

Radio suisse

Savez-vous que le Service suisse des ondes courtes diffuse chaque jour vers l'étranger des émissions en sept langues (français, allemand, italien, anglais, espagnol, portugais et arabe)?

Savez-vous qu'il existe une brochure-programme qui, dans chacune de ces langues, vous donne toutes les informations nécessaires pour vous aider à capter l'émission que vous aurez choisie? Savez-vous que vous pouvez l'obtenir gratuitement en retournant simplement le bulletin ci-dessous? Bulletin-réponse à renvoyer dûment rempli aux Programmes pour l'étranger de la Radiodiffusion suisse

Giacomettistrasse 1 CH-3000 Berne 15 (téléphone 031 44 66 44)

(langue	désirée)	
Nom:		
Prénom		
Adresse	complète:	
Rue:		N°
Localité		
Pays:		

Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger



52e journée des Suisses de l'étranger



Notre Président

à l'assemblée les difficultés qui se présentent en ce domaine à l'heure actuelle. Il fut suivi du directeur du Secrétariat des Suisses de l'étranger, M. Marcel Ney, qui retraça fort agréablement, au moyen de gravures illustrées, les différentes périodes de l'AVS facultative. Ensuite, la parole fut laissée aussi bien aux spécialistes de l'Office fédéral des assurances sociales, sous la régie du Suppléant du directeur du Secrétariat, qu'au plénum. De nombreuses questions furent traitées concernant l'AVS, qui seront reprises dans nos prochains numéros, tant il est vrai qu'elles sont fort importantes pour les Suisses de l'étranger. Une question qui a retenu l'attention de l'assemblée fut sans aucun doute le problème qui se

pose aux Suissesses de l'étranger mariées à des Suisses qui ne peuvent adhérer à l'assurance-vieillesse et survivants facultative sans l'accord de leur époux, et qui se trouvent devant une situation inextricable lorsque ce dernier refuse d'adhérer à ladite assurance. D'autres problèmes furent soulevés lors de l'assemblée plénière, tel le projet de l'assurance-maladies obligatoire en Suisse, à laquelle pourront adhérer les Suisses de l'étranger rentrant au pays. Mais nous n'en sommes qu'au début des tractations de cet imposant problème social et de nombreux pourparlers devront avoir lieu avant d'aboutir à une solution concrète. Un premier pas a été franchi, mais les suivants prendront certainement beaucoup de

C'est en présence du conseiller fédéral Hans Hürlimann, accompagné de son épouse, que s'est déroulée la séance plénière du 52° Congrès des Suisses de l'étranger, placée sous la présidence de M. Louis Guisan, député au Conseil des Etats.

Le thème principal en était: les institutions sociales suisses et leurs incidences en faveur des Suisses de l'étranger.

Après une présentation du problème suisse par le Président de la Commission des Suisses de l'étranger, qui a relevé qu'à l'heure actuelle, près de 90% de la population suisse est assurée auprès de l'une ou l'autre caisse-maladies, ce fut au tour du président central de la Nouvelle Société Helvétique, M. Ernst Basler, de rappeler

Pendant l'apéritif lors de l'ouverture officielle

(Toutes les photos du Congrès sont de Rodo Wyss.)





Au premier rang on remarque de droite à gauche: M.Ney, M^{me} Frei, M^{me} Guisan, le br Bullet, le Président de Neuchâtel M.Duvanel, M^{me} Garraux, M^{me} et M. le Conseiller fédéral Hürlimann et M. Garraux. Au deuxième rang on aperçoit: M. von Sprecher, M. Heer, M. le Ministre Bauer, M. le Conseiller national Wenk, et sa collègue M^{me} Tilo Frey, l'ancien Conseiller fédéral Wahlen et M^{me} Basler, épouse du Président central de la NSH.

temps. Les Suisses de l'étranger peuvent être certains qu'ils ne seront pas laissés de côté lors des prochaines négociations.

Avant le discours du Conseiller fédéral, le Fonds de solidarité a soumis, par la voix d'un des membres de son comité, les nouvelles modalités de cette assurance couvrant les risques de perte des moyens d'existence, de spoliations, de nationalisations et autres tourments des Suisses de l'étranger.

M. Hürlimann, quant à lui, a retracé les dispositions qui ont été prises en faveur des Suisses de l'étranger depuis l'acceptation de l'article 45bis de la Constitution fédérale, soit aide au Fonds de solidarité, loi fédérale sur l'assistance, diminution des obligations militaires, indemnisation de tous ordres, information, préparation d'une loi concernant les droits politiques dont le Conseil fédéral devra prochainement s'occuper. Il n'a pas manqué de relever le

piètre état des finances fédérales en demandant aux Suisses de l'étranger de s'associer aux efforts des Suisses de l'intérieur pour rétablir la situation.

De nombreuses séances ont précédé la séance plénière, dont celle de la Commission des Suisses de l'étranger, de la Commission d'information, de coordination de l'information, de la Fondation des Suisses de l'étranger, de l'assemblée du Fonds de solidarité, etc. Des décisions ont été prises qui

L'entrée de la Cité universitaire



Au cours des débats



permettent de prévoir le développement harmonieux de bons nombres de problèmes, tels accords de double imposition, spoliations, contrats touchant l'information, écoles suisses de l'étranger.

Lors de l'ouverture officielle du congrès, en la Collégiale de Neuchâtel, en présence des autorités du canton et de la ville, qui se sont mises spontanément à disposition pour la réussite de nos manifestations, nous eûmes la possibilité d'entendre l'admirable joueur de cor des Alpes, M. Jozsef Molnar, accompagné à la flûte par son épouse et de l'organiste Bernard Heiniger dans une œuvre de Jean-Daniel Daetwyler, «Suite Montagnarde», qui enthousiasma les participants.

Divertissements

Mais les journées de ce congrès ne furent pas seulement occupées par des travaux, une ballade sur le lac conduisit nos hôtes par le canal de la Thielle au Landeron, puis en autocar à Cressier, où un repas en commun fut pris, agrémenté de musique et d'une agréable production de M. Billeter, directeur de l'Office du tourisme de Neuchâtel. Chacun put ensuite s'adonner à la danse.

Le dimanche matin, après le culte œcuménique en la Collégiale et une course à travers le Jura neuchâtelois, les Suisses de l'étranger purent se régaler d'une excellente «soupe aux pois», dans laquelle trempait un énorme jambon. Ce pique-nique aux Geneveys-sur-Coffrane fut rehaussé de chants et de danses exécutés par la «Chanson de Neuchâtel», qui égaya tout un chacun par sa fraîcheur.

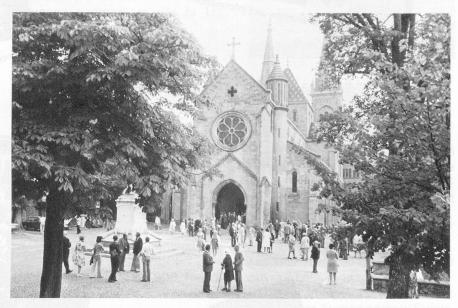
Le congrès de 1974 est mort, vive la congrès 1975 à Bâle, qui sera haut en couleurs puisque le thème prévu est: les Suisses de l'étranger ambassadeurs de la culture.

Lucien Paillard

(Toutes les photos du Congrès sont de Rodo Wyss.)



En visitant Neuchâtel

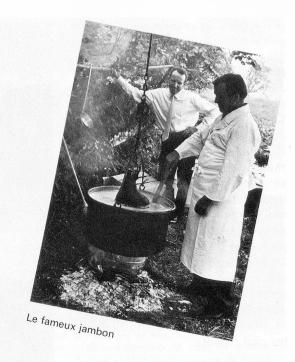


Avant le culte œcuménique

Tous à la «soupe aux pois»

















MM Simon et Ney signent le contrat information GB

La Suisse au fil des jours

25 avril

Le Conseil fédéral décide d'augmenter de 7,5%, dès le 1^{er} mai, les prix agricoles payés aux agriculteurs.

27 avril

Au Hallenstadion de Zurich, le championnat mondial de boxe, catégorie «mouche» se termine par la victoire du Thaïlandais Chionoi contre le Suisse Fritz Chervet.

28 avril

Après avoir annoncé l'augmentation du prix de la bière de 17,5% dès le 1^{er} mai 1974, le Préposé à la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices fait savoir que le chocolat augmentera de 10 cts par plaque le 1^{er} septembre prochain.

1er mai

A Genève, l'équipe suisse de football est battue par la Belgique, 0 à 1.

2 mai

La première station terrienne suisse pour satellites est officiellement inaugurée à Loèche en Valais. Travaillant avec le satellite Intelsat IV elle relie, par le biais de 150 lignes à faisceaux dirigés, la Suisse avec les Etats-Unis d'Amérique, le Canada, le Brésil et Israël.



9 mai

La commission d'experts instituée par le Département fédéral de justice et police pour la révision totale de la Constitution fédérale tient sa première session à Berne.

11 mai

L'Association suisse des éditeurs de journaux fait savoir qu'étant donné le renchérissement général du coût de la vie et les hausses répétées du prix du papier, le prix des journaux augmentera dès le 1^{er} juillet 1974.

12 mai

Le Tour de Romandie cycliste se termine par la victoire du Hollandais Zoetemelk.

15 mai

Près de 4000 rentiers AVS/AI de toute la Suisse manifestent à Berne pour l'amélioration de leurs rentes. Les pensionnés demandent au Conseil fédéral l'adaptation de leurs rentes au coût de la vie et dès 1975 un montant minimal de 600 francs par mois pour les personnes seules et de 900 francs pour les couples.

22 mai

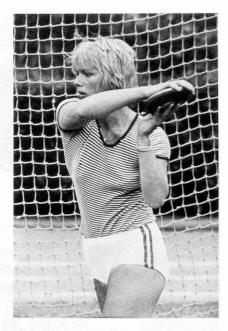
Un pan de rocher de plusieurs tonnes s'abat sur la voie CFF de la ligne du Gothard entre Faido et Lavorgno (TI), ne faisant fort heureusement aucune victime.

26 mai

Le pilote Silvio Moser décède à Locarno des suites des blessures survenues lors de son accident aux 1000 kilomètres de Monza le 25 avril.

29 mai

Le Bureau suisse de prévention des accidents communique que les accidents de la circulation ont été de 6% moins nombreux durant le premier trimestre de 1974 qu'au cours de la même période de 1973.



Rita Pfister

(Keystone)

Pour la première fois depuis la guerre un dirigeable, venu de Lyon, traverse le ciel de Suisse romande pour se rendre à l'aéroport de Berne.

1er juin

Le directeur d'une galerie d'art ouvre à Lausanne un salon permanent des inventeurs, le deuxième du genre en Europe après la Suède.

2 juin

Un attentat à l'explosif est perpétré contre l'Ambassade d'Espagne à Berne. On ne déplore aucun blessé, mais les dégâts sont très importants.

5 juin

La fantastique découverte d'un écolier bâlois permet aux archéologues de conclure qu'il y a 400 000 ans environ des êtres préhistoriques vivaient dans notre pays.

12 juin

Le centenaire de la Constitution fédérale de 1874 est solennellement célébré à Berne.



Le Conseiller fédéral Graber accueilli à Pékin par son homologue chinois Tschi Peng Fei. (Keystone)

16 juin

La Zurichoise Rita Pfister établit un nouveau record de Suisse du lancer du disque en expédiant l'engin à 54 m 30.

21 juin

«L'Archipel Goulag», dernier ouvrage d'Alexandre Soljenitsyne, le Prix Nobel réfugié en Suisse, est retiré de la vente des kiosques du Palais des Nations à Genève.

Le Belge Eddy Merckx remporte le Tour de Suisse cycliste.

23 juin

Par 36 802 oui contre 34 057 non, les Jurassiens répondent par l'affirmative à la question «Voulezvous constituer un nouveau canton?»

24 juin

Le Conseil national approuve la nouvelle loi fédérale sur l'aide aux écoles suisses de l'étranger par 135 voix sans opposition.

28 juin

La célèbre vedette du rock, Johnny Hallyday, présente pendant plus d'une heure un tour de chant devant les quelque deux cents détenus du pénitencier de Bochuz.

30 juin

Les Zurichois rejettent l'impôt sur la richesse, soit l'initiative qui avait pour but de déserrer la pression fiscale sur les petits et moyens revenus en l'accentuant sur les plus hauts revenus.

4 juillet

Le nouveau «M. Prix», Monsieur Léon Schlumpf, 49 ans, Grisons, est nommé en remplacement de M. Léo Schürmann, pour occuper le poste délicat de préposé à la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices.

9 juillet

Désirant poursuivre sa politique de stabilisation de la population étrangère, le Conseil fédéral prévoit, dans sa nouvelle ordonnance, un maximum déterminé d'autorisations d'entrées pour les travailleurs à l'année bénéficiant d'une autorisation de séjour, pour les saisonniers et pour les stagiaires.

Les quatre pilotes d'essais suisses, envoyés aux Etats-Unis par le Département militaire fédéral pour y effectuer les premiers essais du Tiger F II-5E, se déclarent convaincus que le «Tiger» est adapté à la mission que la Suisse désire lui confier.

11 juillet

Une équipe de six volontaires du corps suisse de secours s'envole pour le Sénégal et le Mali où elle effectuera une mission de trois mois pour le compte de la FAO.

12 juillet

Il ressort d'un sondage d'opinion effectué par la société «ISO-Public» de Zurich que l'inflation est devenue la préoccupation no 1 des Suisses.

20 juillet

On apprend que le Conseiller fédéral Graber inaugurera à Pékin l'exposition des deux cents entreprises suisses, l'une des plus grandes jamais organisée par notre pays à l'étranger et qui se tiendra du 7 au 27 août prochain.

23 juillet

Le produit net de la vente des timbres Pro Patria et des insignes du 1 er août de cette année sera affecté par moitié à l'aide aux mères surmenées ou nécessitant des soins, et pour l'autre moitié à la création de loisirs actifs dans des homes pour personnes âgées et pour malades chroniques.

6 août

Un accord est conclu entre le gouvernement d'Hanoï et le Conseil fédéral, aux termes duquel la Confédération s'engage à envoyer au Vietnam du Nord matériaux, machines et experts nécessaires à l'installation d'un atelier de panneaux préfabriqués devant permettre aux Vietnamiens du Nord de reconstruire une partie de leurs maisons d'habitation détruites par la guerre, de leurs écoles et de leurs hôpitaux. Cet atelier permettra de fournir des éléments pour 1000 maisons en 3 jours, à raison de 60 ouvriers.



ENTREPRISE GENERALE DE CONSTRUCTION fondée en 1935

Travaux industriels Bâtiments commerciaux Maisons et villas Constructions Transformations Réparations

rue de la Dyle 6 - 1020 Bruxelles - Tél. 219.08.50 Administrateur : Marcel Schmid



